



Ville de
SAINT-YRIEIX

L'an deux mille quinze, le sept décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 29

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} décembre 2015

PRÉSENTS: M. BOISSERIE, Député-maire. Mme PLAZZI. M. DUBOIS. Mme L'OFFICIAL. M. GORYL. Mme LAFONT. M. MIALARET. Mme ROY, adjoints au Maire, M. DUPUY. Mme ARNAUD. Mme COLETTE. M. VERGNOLLE. Mme BONIN. M. LAGORCE. M. ROUET. Mme CHORT. M. SUDRAT. M. ROBERT. Mme RABAUD. M. CUBERTAFON. Mme LAPLAUD. M. LAROCHE. Mme MEYZIE et M. BREUIL, conseillers municipaux.

ABSENTS excusés : M. DARY. Mme MACON. Mme PAGNON. Mme LAROUMAGNE et M. FREMONT.

M. DARY a donné délégation de vote à Mme L'OFFICIAL

Mme MACON a donné délégation de vote à Mme BONIN

Mme PAGNON a donné délégation de vote à Mme ROY

Mme LAROUMAGNE a donné délégation de vote à M. ROUET

M. FREMONT a donné délégation de vote à Mme PLAZZI

SECRÉTAIRE : Marcelle MEYZIE

Le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

I - AFFAIRES FINANCIÈRES

1 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT / délibération n° 117/2015

Rapporteur : Christophe BREUIL

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement, avant le vote des budgets primitifs 2016, des dépenses d'investissement de la commune et du service assainissement à concurrence du quart des crédits ouverts aux budgets 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

2 – DÉCISION MODIFICATIVE / délibération n° 118/2015

Rapporteur : Laurent GORYL

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

Section d'investissement				
Chapitres	Articles	Libellés des comptes	Dépenses	Recettes
10	10222	FCTVA	-	+ 68 000 €
13	1311	Subventions d'équipement amortissables - Etat	-	+10 000 €
10	10226	Taxe d'aménagement	-	+ 20 000 €
10	103	Plan de relance - préfinancement FCTVA	-	+ 195 000 €
Chapitres	Articles	Libellés des comptes	Dépenses	Recettes
16	1641	Emprunts et dettes assimilés	+ 30 000 €	-
21	2183	Informatisation école élémentaire J-Ferry	+ 27 500 €	-
040	13911	Amortissements de subventions	+ 9 910 €	-
040	13913	Amortissements de subventions	+ 1 730 €	-
040	13916	Amortissements de subventions	+ 1 040 €	-
040	13918	Amortissements de subventions	+ 24 220 €	-
23	2315	Immobilisations en cours	+ 198 600 €	-

Section de fonctionnement				
Chapitres	Articles	Libellés des comptes	Dépenses	Recettes
042	777	Amortissements de subventions	-	+ 36 900 €
Chapitres	Articles	Libellés des comptes	Dépenses	Recettes
011	60633	Fournitures de voirie	+ 10 000 €	-
011	6135	locations mobilières	+ 10 900 €	-
011	6156	Maintenance	+ 15 000 €	-
66	66111	Intérêts des emprunts	+ 1 000 €	-

3 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS / délibération n° 119/2015

Rapporteur : Laurent GORYL

Pour parer à l'éventualité de créances irrécouvrables ou de frais de condamnation au cours des prochaines années,

- Le conseil municipal, à l'unanimité,**
- ☞ **décide de constituer une provision pour risques et charges financiers de 80 000 € ;**
 - ☞ **rappelle que les crédits afférents avaient été inscrits au budget prévisionnel 2015 au chapitre 68 – article 6865.**

4 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

- **Informatisation de l'école élémentaire Maurice-Ravel : acquisition de 4 tableaux numériques et d'une classe mobile / délibération n° 120/2015**

Rapporteur : Arlette LAFONT

- Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**
- ☞ **d'équiper 4 classes élémentaires de l'école Maurice-Ravel en tableaux numériques interactifs et d'acquérir une classe mobile ;**
 - ☞ **de solliciter l'aide financière la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour cette opération estimée à 23 730,70 € H.T..**

- **Implantation d'un terrain multisports/ délibération n° 121/2015**

Rapporteur : André MIALARET

- Le conseil municipal, à l'unanimité,**
- ☞ **sollicite l'aide financière la plus élevée possible du Conseil départemental et de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'implantation d'un terrain multisports,**
 - ☞ **précise que l'opération, estimée à 48 578,88 € H.T., comprend le terrassement et l'acquisition de la structure.**

- **Acquisition d'illuminations de Noël/ délibération n° 122/2015**

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

- Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Syndicat Energies Haute-Vienne l'aide financière la plus élevée possible pour l'acquisition d'illuminations de Noël, l'opération étant estimée à 4 327,25 € H.T..**

- **Aide départementale aux spectacles labellisés des pôles culturels ruraux / délibération n° 123/2015**

Rapporteur : Michèle ROY

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'encaissement de la subvention de 12 437 € versée par le Conseil départemental au titre de la programmation des pôles culturels ruraux pour le concert « Gospel Church » donné à la Collégiale le 12 décembre 2015.

5 – SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS ARÉDIENNES

Rapporteur : Annie ARNAUD

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances réunie le 19 novembre 2015 et à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention :

- ☞ **de 1 200 € à l'association Saint-Yrieix Triathlon / délibération n° 124/2015**
- ☞ **de 300 € à l'association Les p'tits Ferry / délibération n° 125/2015**

6 – TARIFS MUNICIPAUX 2016 / délibération n° 126/2015

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances réunie le 19 novembre 2015 et à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux pour l'année 2016 comme suit :

SERVICES	Tarifs 2016
Mobilier municipal – versement au CCAS <ul style="list-style-type: none"> • Chaise • Table • Plateau Mobile 	1,10 € 4,20 € 7,50 €
Pont Bascule <ul style="list-style-type: none"> • la pesée • > à 15 tonnes 	4,10 € 8,20 €
Photocopie <ul style="list-style-type: none"> • A4 • A4 Recto-Verso • A3 • A3 Recto-Verso 	0,15 € 0,25 € 0,30 € 0,40 €
Télécopie <ul style="list-style-type: none"> • France • Étranger 	2,00 € 3,00 €
Location Ferraud (salle par demi-journée) <ul style="list-style-type: none"> • Petites salles • Grande salle • Grande salle pour vin d'honneur • Forfait nettoyage (= caution) 	55,00 € 70,00 € 110,00 € 65,00 €

SALLE ATTANE	
Salle seule	
☞ Associations Saint-Yrieix	
• 1 ^{er} étage	125,00 €
• Rez-de-chaussée	165,00 €
• Salle vin d'honneur 3h maximum	85,00 €
☞ Personnes privées	
• 1 ^{er} étage	160,00 €
• Rez-de-chaussée	200,00 €
• Salle vin d'honneur 3h maximum	100,00 €
☞ Associations extérieures	
• 1 ^{er} étage	180,00 €
• Rez-de-chaussée	240,00 €
• Salle vin d'honneur 3h maximum	100,00 €
Salle + cuisine	
• Associations St-Yrieix <i>1^{ère} location de l'année gratuite</i>	290,00 €
• Personnes privées	360,00 €
• Associations extérieures	410,00 €
• Forfait nettoyage (caution)	300,00 €
• Bar seul	100,00 €
• Bar + cuisine	150,00 €
• Forfait nettoyage (= caution)	250,00 €

Salle de la Halle (par demi-journée)	
• Salle du bas	50,00 €
• Forfait nettoyage	50,00 €
• Salle du haut	70,00 €
• Forfait nettoyage (= caution)	50,00 €

Bibliothèque	
☞ Amende pour documents non rendus dans les délais	
• Livre pour adulte	2,00 €
• Livre pour enfant	1,00 €
☞ Photocopie	0,15 €
☞ Sorties papiers sur imprimantes	
• 1 noir et blanc A4	0,20 €
• 1 couleur A4	0,40 €
☞ Carte perdue	3,00 €

Location jardins familiaux (forfait annuel)	53,00 €
--	----------------

Marché Couvert Salle de la Halle – à compter du 1^{er} janvier 2016 <ul style="list-style-type: none"> • le m² par mois 	6,00 €
Point public multimédia <ul style="list-style-type: none"> ☞ Habitants de la communauté de communes <ul style="list-style-type: none"> • Consultation 1 H 2,00 € • Impression couleur 0,30 € • Impression monochrome 0,15 € • 3 séances initiation 10,00 € ☞ Habitants hors communauté de communes <ul style="list-style-type: none"> • Consultation 1 H 3,00 € • Impression couleur 1,00 € • Impression monochrome 0,50 € • 3 séances initiation 15,00 € 	
Droits de places, foires et marchés <i>A compter du 1^{er} février 2016</i> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Non abonnés <ul style="list-style-type: none"> - étalage pour une foire ou un marché <ul style="list-style-type: none"> • < 2 mètres linéaires 3,60 € • Entre 2 et 5 mètres linéaires 5,50 € • > 5 mètres linéaires (le ml, à compter du 1^{er} ml) 1,50 € ☞ Abonnés (forfait semestriel payable d'avance) <ul style="list-style-type: none"> - étalage pour une foire ou un marché <ul style="list-style-type: none"> • < 2 mètres linéaires 28,00 € • Entre 2 et 5 mètres linéaires 54,00 € • > 5 mètres linéaires (le ml, à compter du 1^{er} ml) 1,50 € - étalage pour une foire et un marché <ul style="list-style-type: none"> • < 2 mètres linéaires 55,00 € • Entre 2 et 5 mètres linéaires 100,00 € • > 5 mètres linéaires (le ml, à compter du 1^{er} ml) 1,50 € 	
Cirques (forfait par jour) <ul style="list-style-type: none"> • < 500 m² 80,00 € • > 500 m² 150,00 € • Animations (<i>marionnettes...</i>) 15,00 € 	
Occupation du domaine public (pour l'année) <ul style="list-style-type: none"> Terrasses commerces – le m² 34,00 € Echafaudage – le m²/ semaine 2,00 € Autres usagers – le m² 23,50 € Benne : - le 1^{er} jour 16,00 € - les jours suivants 6,00 € Chantiers / <i>par jour, à compter du 30^{ème} jour du commencement des travaux :</i> <ul style="list-style-type: none"> - engin fixe, engin élévateur roulant, grue 3,00 € - matériaux – par m² 3,00 € 	
Emplacements réservés aux transporteurs de fonds	600,00 €

Fête foraine	Année 2016
• Boutiques diverses	5 €/ml
• Attractions non motorisées (<i>toboggans gonflables...</i>) ⇒ l'emplacement	60,00 €
• Manèges et attractions pour enfants ⇒ l'emplacement	70,00 €
• Boîtes à rires (trains fantômes, palais des glaces...) ⇒ l'emplacement	130,00 €
• Manèges à sensations fortes et auto-scooters pour adultes ⇒ l'emplacement	200,00 €
<i>Ces tarifs s'appliquent pour la durée totale de la fête</i>	

 **Tarifs 2016 de location de la salle des Congrès** / délibération n° 127/2015

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de la salle des Congrès comme suit :

Location aux associations et aux particuliers

Tarif 1	Forfait Journée			Forfait week-end du vendredi 14h au lundi 9h ou Location sur 3 jours consécutifs en semaine	
	Salle de réunion <i>Petite configuration</i>	Moyenne salle	Grande salle	Moyenne salle	Grande salle
2016	300,00 €	450,00 €	600,00 €	600,00 €	800,00 €

Location à toutes sociétés commerciales, aux associations et particuliers résidant hors territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix

Tarif 2	Forfait Journée			Forfait week-end du vendredi 14h au lundi 9h ou Location sur 3 jours consécutifs en semaine	
	Salle de réunion <i>Petite configuration</i>	Moyenne salle	Grande salle	Moyenne salle	Grande salle
2016	450,00 €	600,00 €	900,00 €	900,00 €	1 100,00 €
	A partir de la 4^{ème} réservation				

Forfaits

	Petite salle	Moyenne salle	Grande salle
Forfait nettoyage	200,00 €	300,00 €	400,00 €
Forfait cuisine		200,00 €	

- le règlement de la location devra être versé à la réservation
- un dépôt de garantie de 900 € sera demandé au moment de l'état des lieux entrant
- les associations de la commune et celles implantées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix pourront louer la salle des Congrès à demi-tarif une fois par an

Tarifs 2016 de location des chalets et du camping

Rapporteur : Isabelle BONIN

Camping

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs du camping comme suit / délibération n° 128/2015 :

	Tarifs 2016
Basse saison (hors juillet et août) :	
• Campeur/jour (moins de 10 jours)	4,10 €
• Enfants de moins de 10 ans / jour	2,60 €
• Emplacement véhicule / jour	5,30 €
Haute saison (juillet et août) :	
• Campeur/jour (moins de 10 jours)	4,60 €
• Enfants de moins de 10 ans / jour	2,60 €
• Emplacement véhicule / jour	6,30 €
• Stationnement camping car – par jour	
du 15 avril au 30 juin	11,60 €
du 1^{er} juillet au 31 août	15,90 €
du 1^{er} au 15 septembre	11,60 €
• Camping mort – par jour	6,30 €
• Habitant de Bad-Windsheim et de La Wantzenau – 15 jours maximum	Gratuit
• Personnel saisonnier employé à la commune et à la Com. de com.	Gratuit
• Tarif longue durée (10 jours consécutifs minimum) – par jour	3,70 €
• Tarif groupe (dont colonies, centres aérés...) – par jour et par personne (groupe à compter de 10 personnes)	2,30 €
Services :	
• Utilisation du lave-linge – le jeton	4,00 €
• Utilisation du sèche-linge	3,50 €

Plan d'eau	
• Pédalos la demi-heure	4,00 €
• Mini-golf / par joueur	1,00 €
• Dégradation de matériel	55,00 €

Chalets

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs du camping comme suit / délibération n° 129/2015

Location aux particuliers

CHALET 4/6 personnes			
	Saison 2016		
	La semaine	2 nuitées	Nuit suppl.
Basse saison : du 1/11 au 31/03	280,00 €	140,00 €	40,00 €
Moyenne saison : du 1/05 au 30/06 et du 1/09 au 30/09	320,00 €	140,00 €	48,00 €
Haute saison : du 1/07 au 31/08	460,00 €	150,00 €	70,00 €
Tarifs promotionnels : avril / octobre	230,00 €	120,00 €	40,00 €

CHALET 8 personnes			
	Saison 2016		
	La semaine	2 nuitées	Nuit suppl.
Basse saison : du 1/11 au 31/03	330,00 €	190,00 €	47,00 €
Moyenne saison : du 1/05 au 30/06 et du 1/09 au 30/09	370,00 €	190,00 €	50,00 €
Haute saison : du 1/07 au 31/08	510,00 €	200,00 €	90,00 €
Tarifs promotionnels : avril / octobre	280,00 €	170,00 €	47,00 €

Location aux entreprises (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Chalets 4/6 personnes			
Pour 1 personne			
	Tarifs	Nuit supplémentaire	La nuitée
2 nuits	60,00 €	25,00 €	50,00 €
1 semaine	160,00 €	25,00 €	
2 semaines	230,00 €	25,00 €	
3 semaines	300,00 €	25,00 €	
4 semaines	370,00 €	25,00 €	

Pour 2 personnes			
	Tarifs	Nuit supplémentaire	La nuitée
2 nuits	100,00 €	25,00 €	80,00 €
1 semaine	300,00 €	25,00 €	
2 semaines	400,00 €	25,00 €	
3 semaines	500,00 €	25,00 €	
4 semaines	600,00 €	25,00 €	

Chalets 6/8 personnes			
Pour 3 personnes			
	Tarifs	Nuit supplémentaire	La nuitée
2 nuits	130,00 €	35,00 €	100,00 €
1 semaine	400,00 €	35,00 €	
2 semaines	550,00 €	35,00 €	
3 semaines	700,00 €	35,00 €	
4 semaines	850,00 €	35,00 €	

Services

Location draps	6,00 €
Taxe de séjour (par adulte et par nuitée) / exonération pour les enfants de – de 13 ans	0,20 €

7. CLÔTURE DE RÉGIES

Rapporteur : Michèle ROY

Le conseil municipal, à l'unanimité, prononce la clôture des régies suivantes :

- ✓ **Location du chapiteau du Mas et de la ferme du Mas : régie créée par arrêté en date du 18 juillet 2001 visé en Préfecture le 25 juillet 2001 / délibération n° 130/2015**
- ✓ **Spectacles saisonniers : régie instituée par délibération du conseil municipal du 17 mars 2006 visée en Préfecture le 27 mars 2006 / délibération n° 131/2015**

8. VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION ET D'ACOMPTES

- **Avance sur subvention 2016 pour le Centre des Livres d'Artistes / délibération n° 132/2015**

Rapporteur : Marcelle LAPLAUD

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances réunie le 19 novembre dernier et à l'unanimité, autorise le versement d'une avance de 15 000 € sur la subvention qui sera allouée en 2016 au Centre des Livres d'Artistes.

- **Acomptes sur budgets annexes 2016**

Rapporteur : Monique PLAZZI

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ autorise le versement des acomptes suivants à valoir sur les participations qui seront dotées aux budgets annexes 2016 :

✓ 26 500 € au Centre Communal d'Action Sociale / délibération n° 133/2015

✓ 69 509,50 € au Syndicat Intercommunal de Voirie Arédien.

☞ précise que le règlement des soldes s'effectuera en trois versements sur l'exercice 2016 / délibération n° 134/2015

9. AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES / délibération n° 135/2015

Rapporteur : Catherine CHORT

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances réunie le 19 novembre 2015 et à l'unanimité,

☞ fixe comme suit la durée d'amortissement de l'immeuble situé rue de la Tour du Plô, acquis en 2013 :

N° d'inventaire	Libellé	Montant de l'actif	Durée d'amortissement
20130075	Immeuble rue de la tour du Plô	112 429,03 €	20 ans

☞ rappelle les autres durées d'amortissement fixées par délibération du conseil municipal en séance du 1^{er} mars 2010 :

- Installations et appareils de chauffage : 15 ans
- Subventions d'équipement versées : 15 ans
- Mobiliers : 10 ans
- Matériel et outillage divers : 10 ans
- Matériel de transport : 8 ans
- Camions et véhicules industriels : 8 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Etudes : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Acquisitions inférieures à 500 € : 1 an

10. VERSEMENT D'INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET AU TRESORIER MUNICIPAL / délibération n° 136/2015

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue au trésorier municipal la somme de 1 644,05 € pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire qu'il apporte en cours d'année à la commune.

11. ADMISSIONS EN NON VALEUR / délibération n° 137/2015

Rapporteur : Sylvie RABAUD

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances réunie le 19 novembre dernier, décide d'admettre en non valeur les sommes suivantes :

- ✓ 316,00 € correspondant au non paiement d'une taxe locale d'équipement ;**
- ✓ 2 336,30 € correspondant à des créances éteintes liées à des factures de cantine, de garderie et de centre aéré.**

12 – CENTRE CULTUREL Jean-Pierre FABRÈGUE

- Acceptation d'un fonds de concours versé par la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix pour son fonctionnement / délibération n° 138/2015**

Rapporteur : Emilien ROUET

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'encaissement de la somme de 60 000 € correspondant au fonds de concours versé par la Communauté de communes pour le fonctionnement du centre culturel Jean-Pierre-Fabrègue.

13 – RECENSEMENT 2016 DE LA POPULATION

- Recrutement et rémunération des agents recenseurs / délibération n° 139/2015**

Rapporteur : C. L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 19 agents recenseurs chargés de l'enquête de recensement de la population sur la commune pour l'année 2016 ;

☞ fixe la rémunération des agents – *hormis les employés communaux qui, eux, perçoivent des indemnités horaires pour travaux supplémentaires* – en fonction de la dotation qui sera allouée à la commune, soit :

✓ 1,60 € par formulaire « bulletin individuel » rempli

✓ 1,08 € par formulaire « feuille de logement » rempli

☞ autorise la modulation de ces tarifs de plus ou moins 30 % pour tenir compte de la spécificité de chaque district. Il est précisé que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales, lesquelles sont supportées par la commune ;

☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.

14 – CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

- Rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune / délibération n° 140/2015**

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes suite à son contrôle sur la gestion de la commune.

II – MARCHÉS PUBLICS

RELÈVEMENT DU SEUIL DES MARCHÉS / Pour information

A compter du 1^{er} octobre 2015, les marchés publics dont le montant estimé est inférieur à 25 000 € H.T. peuvent être lancés sans formalités.

III - URBANISME

1. CESSION DE PARCELLES RUE DES TISSERANDS / RUE PARDOUX BORDAS

délibération n° 141/2015

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

☞ autorise la cession des parcelles situées rue des Tisserands/rue Pardoux Bordas et cadastrées section AP n° 127, 128 et 136 et 137 parties, d'une superficie totale d'environ 465 m², au prix de 10 000 € conformément à l'avis de France Domaine ;

☞ confie la réalisation du document d'arpentage au cabinet BV MESURES, géomètre expert à Saint-Yrieix et la rédaction de l'acte notarié à Maître Loetitia CHAUVIN, notaire à Saint-Yrieix. Les frais découlant des formalités incomberont aux acquéreurs ;

☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.

2. ATTRIBUTION D'UN NOM DE RUE / délibération n° 142/2015

Rapporteur : Francis SUDRAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue à la voie reliant la rue de la Fonderie à l'avenue Marceau le nom de *Rue des notaires*.

3. RÈGLEMENTATION DES BOISEMENTS / AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

/ délibération n° 143/2015

Rapporteur : Alain ROBERT

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} juin au 3 juillet dernier, et pendant laquelle aucune observation n'a été portée au registre,

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de révision de la réglementation des boisements.

IV - CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1. INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- **Renouvellement de l'autorisation d'exploiter des carrières LAMA / Avis du conseil municipal / délibération n° 144/2015**

Rapporteur : Edmond LAGORCE

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière, avec ajout d'un atelier de découpe par sciage de pierres, présentée par la société Carrières LAMA.

2. MISSION LOCALE RURALE DE LA HAUTE-VIENNE

- **Désignation d'un nouveau membre titulaire / délibération n° 145/2015**

Rapporteur : Monique PLAZZI

**Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ désigne Madame Sylvie COLETTE membre titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale de la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne, en remplacement de Madame Marcelle MEYZIE ;
☞ précise que Madame Michèle ROY demeure membre suppléante.**

3. SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE / délibération n° 146/2015

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, sous réserve des amendements suivants :

⇒ Sur les ordures ménagères :

La compétence « Ordures ménagères » se subdivise en deux phases distinctes :

- la collecte est réalisée par 3 syndicats spécialisés et pour le reste du territoire non-couvert par les EPCI à fiscalité propre.
- le traitement ultime des déchets est assuré par le SYDED et la Communauté d'Agglomération de Limoges-Métropole mais au moyen d'un seul site opérationnel qui est la centrale énergie-déchets de Limoges-Métropole, le centre ALVEOL continuant à recevoir les encombrants recueillis dans les déchetteries.

Le SDCI validé en 2011 avait déjà mis en exergue la nécessité d'harmoniser les compétences entre les deux structures intervenant en matière de traitement des déchets ménagers (SYDED et CA Limoges-Métropole). De plus, la recherche de la solidarité financière départementale et de l'équité entre les usagers renforce d'autant plus cette nécessité que toute modification du périmètre du SYDED induite par le rattachement de communes à la Communauté d'Agglomération de Limoges-Métropole entraîne un impact financier conséquent pour le SYDED.

C'est pourquoi, il est demandé à la CDCI de proposer la création d'un seul syndicat départemental gérant le traitement des déchets ménagers et assimilés : l'unicité de la structure juridique liée à celle du site opérationnel garantira ainsi l'équité entre les usagers et la solidarité financière territoriale sur l'ensemble du département.

Au surplus, l'organisation institutionnelle de la collecte des ordures ménagères pourrait également être corrigée afin d'assurer une péréquation financière à l'échelle du département. En effet, l'exercice de cette compétence est intrinsèquement source d'inégalité entre les territoires ruraux et urbains. Harmoniser la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du département aurait un effet péréquateur en générant une économie d'échelles.

C'est pourquoi il est demandé à la CDCI de proposer la création d'un seul syndicat départemental gérant la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Par là-même, c'est la création d'un syndicat départemental unique gérant la compétence « Ordures ménagères » dans ses aspects collecte et traitement qu'il est proposé de mettre en place.

⇒ **Sur le SIVA :**

Le SDCI constate que le SIVA est inclus en totalité dans la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et que par la suite il devrait être supprimé. Cette suppression est néanmoins conditionnée par la reprise de la compétence optionnelle « Voirie ».

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix est défavorable à la suppression du SIVA pour les raisons suivantes :

- Si la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix exerce la compétence optionnelle « Voirie », ce n'est que pour les seules voies reconnues d'intérêt communautaire. La suppression du SIVA l'obligerait soit à exercer la compétence « Voirie » en totalité alors que la loi autorise encore la définition de l'intérêt communautaire pour cette compétence optionnelle, soit à la rétrocéder à ses communes membres, ce qui aurait une incidence financière très lourde pour la Communauté de Communes dans le premier cas, pour les communes dans le second.
- Si le SIVA est bien inclus en totalité dans la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix, les périmètres de ces deux structures intercommunales ne se superposent pas exactement : les communes de La Roche l'Abeille et La Meyze n'ont pas transféré la compétence « Voirie » au SIVA. Supprimer le SIVA pour transférer cette compétence à la Communauté de Communes reviendrait à contraindre ces deux communes à un choix qu'elles n'ont pas fait.
- Enfin, le SIVA fonctionne parfaitement et rend aux collectivités les services attendus.

C'est pourquoi, la commune de Saint-Yrieix demande que soit maintenu le SIVA ; en ce cas et si nécessaire, la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix fera évoluer ses compétences statutaires.

⇒ **Sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix :**

Compte-tenu du seuil démographique fixé à 15 000 habitants et des différentes dérogations qui l'accompagnent, le SDCI propose de maintenir en l'état le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix. Parmi les communautés de

communes mitoyennes, seule la Communauté de Communes du Pays de Nexon est contrainte à s'unir avec une autre. Le SDCI préconise son rapprochement avec la Communauté de Communes des Monts de Châlus.

Ainsi, la commune de Saint-Yrieix souhaite conserver le statu quo en termes de périmètre intercommunal. Toutefois, en présence de Communes ou Communautés de Communes souhaitant se rallier à la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix, la commune de Saint-Yrieix est favorable à l'examen des souhaits d'adhésions communales ou de fusion d'EPCI.

4. POUR INFORMATION

- **Demande de permis exclusif de recherche de mines d'or dit « Permis de Bonneval »**

Rapporteur : Francis CUBERTAFON

- **Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales / délibération n° 147/2015**

Rapporteur : M. le Maire

La séance est levée à 20h30.
